

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-3-4-1

Séance du vendredi 13 mars 2015

### FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES PROJETS D'ACTION MIS EN OEUVRE PAR CINQ COLLÈGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2015-2-4-1 du Conseil Général du 19 février 2015 approuvant le Budget Primitif 2015 de la Solidarité,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires une subvention d'un montant total de 13 480 € pour les 7 projets présentés par cinq collèges, soit :
  - 2 500 € au collège Jean MACE de MULHOUSE : « La bande dessinée comme support de construction d'une culture historique commune et de lutte contre les préjugés »,
  - 700 € au collège de BOURTZWILLER de MULHOUSE : « Autour du vivre ensemble »,
  - 710 € au collège Gérard DE NERVAL de HUNINGUE : « Prévention du risque internet et téléphonie mobile »,
  - 2 070 € au collège Gérard DE NERVAL de HUNINGUE : « Respect de l'autre, lutte contre les stéréotypes et les préjugés »,
  - 2 500 € au collège Jean MERMOZ de WITTELSHEIM : « Médiation par les pairs »,
  - 2 000 € au collège WOLF de MULHOUSE : Du théâtre à la réalité, un objectif filles garçons »,
  - 3 000 € au collège WOLF de MULHOUSE : « Atelier graff et atelier écriture : de l'art à l'investissement de son établissement scolaire ».

- ❖ Autorise le versement de ces subventions aux bénéficiaires,
- ❖ **Précise que la dépense correspondante d'un montant de 13 480 € sera prélevée sur le programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.**

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions